

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Marchés relatifs aux travaux de rénovation énergétique et aménagement des combles de la Mairie / Sociétés GIROD-MORETTI – DE SA SERRURERIE / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023\_119\_DEL en date du 12 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises et donné délégation au maire de mettre en place la consultation des entreprises pour les travaux correspondants et de signer tous documents s'y rapportant,

**VU** la décision n°2024\_064\_DEC en date du 26 avril 2024,

**VU** les articles L.2122-1, L.2152-2, L.2152-3, L.2323-1, R.2122-2 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** le budget 2024,

**VU** l'avis de la Commission MAPA réunie les 25 avril et 23 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une consultation pour réaliser des travaux de rénovation énergétique et aménagement des combles de la Mairie,

**CONSIDÉRANT** que les deux consultations relatives au lot n°02 étant infructueuses, deux entreprises ont été sollicitées en direct le 29 avril 2024 afin de remettre une offre avant le 17 mai 2024 à 12h00, qu'une offre est parvenue dans les délais impartis et analysée par la maîtrise d'œuvre, que les membres de la Commission MAPA ont émis pour avis d'attribuer le lot n°02 « Charpente – Couverture – Zinguerie » à l'entreprise GIROD-MORETTI pour un montant de 148 500 € HT,

**CONSIDÉRANT** qu'après négociations menées avec le candidat du lot n°03, les membres de la Commission MAPA ont émis pour avis d'attribuer le lot n°03 « Serrurerie – Métallerie » à l'entreprise DE SA SERRURERIE pour un montant de 229 525 € HT,

**CONSIDÉRANT** qu'après négociations menées avec le candidat du lot n°04, les membres de la Commission MAPA, après examen, ont émis pour avis de déclarer l'offre de l'entreprise NINET GAVIN inacceptable car le montant excède les crédits budgétaires alloués à ce lot, de déclarer la consultation infructueuse et de relancer une consultation pour pourvoir à l'attribution de ce lot,

**CONSIDÉRANT** qu'après négociations menées avec les candidats du lot n°09, les membres de la Commission MAPA, après examen, ont émis pour avis de déclarer l'offre

de l'entreprise STPIF irrégulière car le dossier demeure incomplet, de déclarer l'offre de l'entreprise CONCEPTION RÉALISATION CARRELAGES inacceptable car le montant excède les crédits budgétaires alloués à ce lot, de déclarer la consultation infructueuse et de relancer une consultation pour pourvoir à l'attribution de ce lot,

**CONSIDÉRANT** que la consultation relative au lot n°12 étant infructueuse, deux entreprises ont été sollicitées en direct le 30 avril 2024 afin de remettre une offre avant le 17 mai 2024 à 12h00, qu'une offre est parvenue dans les délais impartis et analysée par la maîtrise d'œuvre, que les membres de la Commission MAPA ont émis pour avis de demander des compléments au candidat sur la teneur de son offre,

### DÉCIDE

- ✚ **DE DÉCLARER** inacceptables les offres des entreprises NINET GAVIN pour le lot n°04 et CONCEPTION RÉALISATION CARRELAGES pour le lot n°09,
- ✚ **DE DÉCLARER** irrégulière l'offre de l'entreprise STPIF pour le lot n°09,
- ✚ **DE DÉCLARER** infructueux les lots n°04 et 09 et de relancer une consultation ou réaliser toute démarche pour attribuer ces lots,
- ✚ **DE RETENIR** les offres ci-dessous, économiquement les plus avantageuses, concernant les travaux de rénovation énergétique et aménagement des combles de la Mairie :

Lot n°	Désignation du lot	Attributaire	Montant € HT
02	Charpente – Couverture – Zinguerie	GIROD-MORETTI	148 500.00 €
03	Serrurerie – Métallerie	DE SA SERRURERIE	229 525.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>378 025.00 €</b>

- ✚ **DE SIGNER** les dits marchés ainsi que toutes les pièces annexes.

Envoyé en préfecture le 24/05/2024
Reçu en préfecture le 24/05/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240524-2024_076_DEC-DE

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 24 mai 2024.  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 27 mai 2024 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 27 mai 2024.